COPIE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2005

L'an deux mil cinq, le vingt cinq février, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents :

MM. MONDON René - LESQUELIN Jean Hugues - ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - DENNEMONT Jean Daniel - ESCHYLE Gilles – BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline née BRABANT - Mme SERMANDE Philomène née BANOR - Mme MEZINO Sylvaine Née RIVIERE – Mme MARA Simone née GADO - AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys née POTTER – TOUPIN Jean René — Mme LAMOLY Viviane née CRAMPE – Mlle CADAS Virginie - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle née GRONDIN – FRINGUE Mickaël -

Absents :

M. HOARAU Alex - Mme CADERBY Armande née PERSEE - FERRERE Eric - RIVIERE Raphaël - Mme GRONDIN Céline – RIVIERE Lucien – Mme GATELLE Benoite - DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel.

Secrétaire :

Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 1 / Budget annexe de la régie funéraire
- Attribution d'une subvention d'équilibre

Le conseil est invité à se prononcer sur l'attribution au budget annexe de la régie funéraire d'une subvention d'équilibre d'un montant de **4 680 €** en provenance du compte principal de la Ville.

Les recettes du service funéraire représentent **2 800 €** et ne couvrent que **37 %** des dépenses du service.

Au titre de l'année 2005, les dépenses prévisionnelles sont évaluées à **7 480 €** soit :

- achat de fournitures diverses 580 €

- Remboursement au budget Ville des frais de personnel mis à disposition du service pour le fossoyage 6 900 €

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention de **4 680 €** au budget de la régie funéraire

- décide de prélever cette subvention sur le budget Ville 2005 –Chap. 67 – Art. 67441-.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / Adoption du Budget Primitif 2005
- Compte principal

Le projet de budget du compte principal pour l'exercice 2005 se présente comme suit :

	Dépenses : 12 005 416	**Recettes : 12 005 416**
Fonctionnement	8 607 088	8 607 088
Investissement	3 398 328	3 398 328

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

La répartition par chapitre est la suivante :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 013 – Atténuations de charges	1 051 516
Chap. 70 – Produits des services et du domaine	156 369
Chap. 72 - Travaux en régie	60 400
Chap. 73 – Impôts et taxes	5 303 617
Chap. 74 – Dotations et participations	1 755 746
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante	21 473
Chap. 77 – Produits exceptionnels	257 967

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	1 731 949
Chap. 012 – Charges de personnel	4 758 000
Chap. 014 – Reversement impôts sur spectacles	167
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	814 632
Chap. 66 – Charges financières	230 910
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	204 568
Chap. 68 – Dotation aux amortissements	334 807
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	532 055

Pour la section d'investissement :

En recettes :

Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	532 055
Chap. 10 – Dotations et fonds divers	803 967
Chap. 13 – Subvention d'investissement	1 058 394
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	287 515
Chap. 19 – Plus values de cession	933
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	204 955
Chap. 27 – Autres immobilisations financières	175 702
Chap. 28 – Amortissements divers	306 147
Chap. 48 – Fonds de concours	28 660

En dépenses :

Chap. 13 – Subvention d'investissement	65 305
Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	659 442
Chap. 19 – Moins values de cession	191 269
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	249 574

MAIRIE DES AVIRONS

…/…

Chap. 21 – Immobilisations corporelles	458 881
Chap. 23 – Immobilisations en cours	1 760 857
Chap. 27 – Autres immobilisations financières	13 000

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et,

- à l'unanimité, décide de voter le budget au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé 65748) que pour la section d'investissement

- invité à se prononcer chapitre par chapitre, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

- sur l'article 65748, le conseil municipal adopte, à l'unanimité la répartition proposée, soit :

Comité des Fêtes	9 000
Association Saint-Vincent de Paul	762
C.O.S.	4 000
(Mme MARCHAND Gladys, concernée, quitte la salle au moment du vote)	
Association Les Camarons	7 000
G.I.H.P.	457
Club Les Amis	2 500
G.D.E.C. (nouvellement GDON)	450
Association sportive du Collège	457
Association sportive du Lycée	457
A.S.C.A.	10 000
Jeunesse Sportive Culturelle du Tévelave	2 500
Club Bouliste des Avirons	750
A.S.P.T.	500
Amicale Fitness Avirons	700
(Mme CADAS Isabelle, concernée, quitte la salle au moment du vote)	
F.C.A.	174 000
(Mme ZETTOR Jacqueline et M. BENARD Alex, concernés, quittent la salle au moment du vote)	
U.S.D.T.	15 000
(M. LESQUELIN J. Hugues, concerné, quitte la sale au moment du vote)	
Club de Taekwendo	2 200
Tennis Club Avirons	3 000

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Avirons Foot Vétérans	1 220
Hockey Club (Mlle CADAS Virginie, concernée, quitte la salle au moment du vote)	1 000
Association Tri Arts	1 830
Avirons Jeunes (M. DENNEMONT J. Daniel, concerné, quitte la salle au moment du vote)	35 000
Avirons Athlétisme	2 500
Association de spectacles (S.S.A.)	40 000
Judo Club	762
Avirons Triathlon	1 300
Association EVOLUTION	1 000
Association Les Fous du Volant	200
Association NIPON KEMPON	381
Avirons Insertion	16 000
Association Fonds Maurice	5 000
Association LACS	2 000
Association Sports Jeunesse (M. ABELARD Georges, concerné, quitte la salle au moment du vote)	15 000
Association Voyages Aventure	600
Association Gym Avirons	400
A.D.T.	3 500
Association Initiatives Familles	3 000
C.B.E.S. (Comité de Bassin d'Emploi du Sud)	574

Le Budget Primitif 2005 –Compte principal- est par conséquent arrêté en balance générale comme suit :

	Dépenses : 12 005 416	**Recettes : 12 005 416**
Fonctionnement	8 607 088	8 607 088
Investissement	3 398 328	3 398 328

& &
&

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 3 / Adoption du Budget Primitif 2005
- Annexe de l'eau potable

Le projet de budget annexe de l'eau potable se présente comme suit :

	Dépenses : 735 328	**Recettes : 735 328**
Fonctionnement	383 023	383 023
Investissement	352 305	352 305

La répartition dans les différents chapitres est :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 013 – Atténuation de charges	347
Chap. 70 – Vente d'eau	350 000
Chap. 77 – Produits exceptionnels	32 676

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	10 522
Chap. 66 – Charges financières	20 370
Chap. 68 – Dotations aux amortissements	132 691
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	219 440

Pour la section d'investissement :

En dépenses :

Chap. 13 – Subventions d'investissement	32 676
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	175 134
Chap. 23 – Immobilisations en cours	144 495

En recettes :

Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilés	174
Chap. 28 – Amortissement des immobilisations	132 691
Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation	219 440

MAIRIE DES AVIRONS

…/…

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et discussion, délibère et, à l'unanimité :

- décide de voter le budget au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

- adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le Budget Primitif 2005 de l'eau potable est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 735 328	**Recettes : 735 328**
Fonctionnement	383 023	383 023
Investissement	352 305	352 305

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Adoption du Budget Primitif 2005
- Annexe de l'assainissement des eaux usées

Le compte prévisionnel du service annexe de l'assainissement des eaux usées est proposé comme suit pour l'exercice 2005.

	Dépenses : 235 107	**Recettes : 235 107**
Fonctionnement	134 107	134 107
Investissement	101 000	101 000

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

En section de fonctionnement :

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chap. 013 – Atténuation de charges	1 478
Chap. 70 – Vente de produits des prestations de service	111 873
Chap. 77 – Produits exceptionnels	20 756

Les dépenses comprennent :

Chap. 011 – Charges à caractère général	28 500
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	50 827
Chap. 66 – Charges financières	16 190
Chap. 68 – Amortissement des immobilisations	38 590

En section d'investissement :

Les dépenses sont constituées de :

Chap. 13 – Subvention d'investissement	20 756
Chap. 16 – Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	32 478
Chap. 23 – Immobilisations en cours	47 766

Les recettes prennent en compte :

Chap. 10 – Dotations, fonds divers	61 000
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilés	1 410
Chap. 28 – Amortissement des immobilisations	38 590

Pour ce qui est de l'assainissement, l'année 2005 sera essentiellement consacrée à la poursuite des études pour la création d'un réseau collectif au niveau du quartier du Ruisseau – en amont de la RD 11.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et discussions, délibère et, à l'unanimité :

- décide de voter le budget au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

- adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

En conséquence, le Budget Primitif 2005 de l'assainissement des eaux usées est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 235 107	**Recettes : 235 107**
Fonctionnement	134 107	134 107
Investissement	101 000	101 000

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Adoption du Budget Primitif 2005
- Annexe de la régie funéraire

Le budget prévisionnel 2005 de la régie funéraire est proposé comme suit :

Section unique de fonctionnement :

- Recettes : 7 480 €
- Dépenses : 7 480 €

soit la répartition par chapitre ci-dessous :

En recettes :

Chap. 70 – Vente de prestations de services	2 800
Chap. 74 – Subvention d'exploitation	4 680

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	580
Chap. 012 – Charges de personnels et frais assimilés	6 900

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et discussion, délibère et, à l'unanimité :

- décide de voter le budget au niveau du chapitre
- adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

En conséquence, le Budget Primitif 2005 de la régie funéraire est arrêté comme suit en section unique de fonctionnement :

- Recettes : 7 480 €
- Dépenses : 7 480 €

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Animation culturelle
- Budget prévisionnel de la programmation 2005 de la Salle Georges Brassens

Le conseil est invité à se prononcer sur le projet de budget de l'association S.S.A. pour la programmation des spectacles à la Salle Georges Brassens.

Il est rappelé que la participation des collectivités signataires du contrat de plan est conditionnée par un engagement financier de la Commune à la prise en charge de certaines dépenses.

Pour 2005, le budget prévisionnel de l'association s'élève à **136 249 €.**

Sur ce total de dépenses, la Commune s'engage à financer une partie des dépenses de programmation et une partie des dépenses de fonctionnement. Ce qui correspond à une participation totale de **53 590.38 €** pour l'année 2005.

Il est prévu un versement en deux temps : une première inscription de 40 000 € au budget primitif, le reste à inscrire au budget supplémentaire.

Le plan de financement global des dépenses de l'association est le suivant :

- Participation communale à la programmation :	38 069.50 €
- Participation communale au fonctionnement :	15 520.88 €
- Participation au titre du contrat de plan :	38 069.50 €
- Participation de la SSA + sponsors :	12 454.12 €
- Participation du CNASEA :	9 000.00 €
- Recette billetterie et cotisations adhérents :	23 135.00 €

Le conseil est invité à approuver le budget prévisionnel de la programmation culturelle 2005 de la Salle Georges Brassens. **(voir annexe)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel de la programmation culturelle 2005 mis en œuvre par l'association S.S.A.

La participation communale est versée à ladite association sous forme de subvention inscrite au chapitre 65 –Art. 65748-.

…/…

MAIRIE DE SAVIGNONS

AFFAIRE N° 7 / Electrification rurale – Programme 2005
- Listage des opérations
- Approbation du plan de financement

Le conseil est appelé à se prononcer sur la liste des extensions, renforcements et créations de postes à imputer au programme d'électrification rurale 2005.

Le contenu de cette liste est annexé à la présente délibération.

Globalement, le programme de travaux est évalué à **359 492.33 € TTC.**

A ce montant, il convient d'ajouter :

- les études techniques pour environ : 26 000 € TTC
- le suivi des travaux pour environ : 14 000 € TTC

Cette opération est susceptible de bénéficier d'un financement au titre du FACE, soit le plan suivant :

▪ Montant TTC…….. 399 492.33 €
=> FACE 72.43 %..... 289 352.29 €
=> Commune 27.57 %..... 110 140.04 €

Le conseil est invité à :

- se prononcer sur le principe des travaux et à arrêter le contenu de la liste du programme ER 2005

- approuver le plan de financement proposé,

- solliciter du SIDELEC, l'obtention des crédits FACE correspondants

- autoriser le Maire à procéder à des modifications de la liste des travaux selon les priorités et l'avancement effectif des travaux dans le cadre de l'enveloppe globale des crédits obtenus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- arrête le contenu de la liste du programme d'électrification rurale 2005 tel que visé en annexe

- approuve le plan de financement proposé

- autorise le Maire à solliciter du SIDELEC l'obtention des crédits FACE correspondants

- autorise le Maire à procéder à des modifications de la liste des travaux selon les priorités et l'avancement effectif des travaux dans le cadre de l'enveloppe globale des crédits obtenus.

(voir annexe)

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 8 / Electrification Rurale – Programme 2003
- Avenant n° 2 au marché de l'entreprise STAMELEC

Il est rappelé au conseil municipal que par marché notifié le 16 février 2004, les travaux d'extension et de renforcement prévus au programme E.R. 2003 ont été confiés à l'entreprise STAMELEC pour un montant de **142 727.59 € TTC.**

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n° 1 le 2 juillet 2004 pour un montant de 5 053.89 € TTC. Le montant TTC du marché a ainsi été porté à 147 781.48 € TTC.

La date contractuelle d'achèvement des travaux était fixée au 5 novembre 2004. Toutefois, compte tenu des délais d'attente nécessaires pour obtenir les coupures sollicitées auprès d'EDF, un ordre de service d'interruption des travaux a été délivré.

La reprise des travaux a été fixée au 21 décembre 2004. Compte tenu des congés légaux, les travaux ont effectivement repris le 24 janvier 2005.

Le présent rapport a pour objet de soumettre au conseil un avenant n° 2 qui se compose comme suit :

- prendre en compte la réalisation de l'extension BT pour l'alimentation du réservoir AZEMA pour **+ 2 300.36 € TTC**

- supprimer les provisions non réalisées sur le Chemin Kerbel : **- 741.95 € TTC**

- prendre en compte la balance financière entre le coût de la réalisation de la tranchée supplémentaire suite à la modification de l'emplacement du poste sur le Chemin de Ligne et le coût de la suppression des provisions non réalisées : **- 1 586.19 HT**

La balance entre les plus et moins values fait apparaître une moins value au marché de **27.78 € HT.**

Les conséquences sur le marché sont les suivantes :

- Marché initial + avenant n° 1 :	147 781.48 € TTC
- Montant avenant n° 2 :	- 30.14 € TTC

Montant total	147 751.34 € TTC

Les délais pour l'exécution des travaux prévus pour l'extension de la source AZEMA sont prolongés d'un mois.

Le conseil municipal est invité :

- à approuver l'avenant n° 2 au marché de l'entreprise STAMELEC tel que proposé

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

- le cas échéant à autoriser le Maire ou en son absence, le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n° 2 au marché de l'entreprise STAMELEC tel que proposé

- autorise le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

& &
&

AFFAIRE N° 9 / Assainissement des eaux usées – AEP
Quartier du Ruisseau – Amont de la RD 11
- Approbation de l'avant-projet
- Approbation du plan de financement

La réalisation des études nécessaires à l'assainissement des eaux usées du quartier du Ruisseau en amont de la RD 11 a été confiée à la DAF.

L'avant-projet établi comporte :

- la mise en place de 03 réseaux de collecte soit :

. 1 collecteur sur une partie du Chemin Lacroix, partie de la RD 11, une partie du Chemin Sincère Mazeau et le Sentier Ady

. 1 collecteur sur une partie du Chemin Edouard Rivière, le Chemin Camille Roche, la Ruelle des Mandarines, une partie du Chemin Sincère Mazeau, Chemin Ixora, Chemin Caffarel, Impasse des Avocats, une partie de la RD 11

. 1 collecteur sur une partie de la RD 11 et le Sentier Babillon

- la mise en œuvre des travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable sur les secteurs de la Ruelle des Mandarines et du Sentier Babillon, inclus dans l'opération pour des raisons de coordination.

Globalement, les travaux représentent :

- pour l'assainissement :

▫ La pose de 5 235 ml de canalisation
▫ La mise en place de 165 regards de visite
▫ La réalisation de 200 branchements

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

- pour l'alimentation en eau potable :

▫ La pose de 485 ml de canalisation
▫ La rénovation de 40 branchements.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de **1 510 320 € TTC** avec comme postes :

- Travaux AEU	1 047 000 € HT
- Travaux AEP	100 000 € HT
- Maîtrise d'œuvre	65 000 € HT
- Coordination sécurité	10 000 € HT
- Topographie	10 000 € HT
- Contrôle vidéo et étanchéité	40 000 € HT
- Imprévus	120 000 € HT
Soit un montant total HT de :	1 392 000 € HT

Le conseil est invité :

- à approuver l'avant-projet sommaire tel que présenté

- à solliciter l'obtention, auprès des différents co-financeurs, d'un montant d'aides publiques sur la base du montage financier prévisionnel suivant :

Dépenses totales TTC :	1 510 320
Dépenses totales HT :	1 392 000

Financement

- Union Européenne	60 %	835 200
- Contrepartie nationale	20 %	278 400
- Commune	20 %	278 400
TVA à charge communale		118 320

- à valider la participation financière communale prévue dans le plan de financement soit **278 400 € HT.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet sommaire tel que présenté

- autorise le Maire à solliciter l'obtention, auprès des différents co-financeurs, d'un montant d'aides publiques sur la base du montage financier prévisionnel suivant :

Dépenses totales TTC :	1 510 320
Dépenses totales HT :	1 392 000

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Financement

- Union Européenne	60 %	835 200
- Contrepartie nationale	20 %	278 400
- Commune	20 %	278 400
TVA à charge communale		118 320

- valide la participation financière communale prévue dans le plan de financement soit **278 400 € TTC.**

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Modernisation et création des trottoirs sur la RD 11 et la Rue de l'Eglise
- Approbation du DCE
- Approbation du plan de financement

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'étude pour la création et la modernisation des trottoirs le long de la RD 11 et de la Rue de l'Eglise a été confiée au BET BECR.

Le dossier technique propose une intervention :

- sur la RD 11 –partie comprise entre le Chemin de la Cheminée et le Chemin Kerbel-
- sur la Rue de l'Eglise –partie comprise entre la RD 11 et la Ruelle des Lataniers-.

Les caractéristiques principales des travaux sont :

- la découpe de l'enrobé, la démolition et l'évacuation des dalles existantes
- la fourniture et la pose :
 . de bordures, d'avaloirs et de tampons
 . de pré-dalles et d'un revêtement en béton balayé
 . de barrières au droit des passages protégés et de bornes anti-franchissement.

Le coût des travaux est estimé à **334 060.43 euros TTC**. Les délais d'exécution sont plafonnés à **4 mois** hors période de préparation et hors congés légaux.

Il est proposé un appel d'offres ouvert sans variante.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût TTC : 368 237.93 € dont :
. Etudes : 34 177.50 €
. Travaux : 334 060.43 €

…/…

MAIRIE DE SAVIGNONS

Financement :

- Conseil Général – CAC	94 %	319 026.41
- Commune	6 %	20 363.39
TVA 8.5 %		28 848.13

Le conseil est invité à :

- approuver le principe de l'opération et le dossier technique présenté
- autoriser le lancement de la consultation selon les modalités proposées
- à approuver le plan de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe de l'opération **« Modernisation et création des trottoirs sur la RD 11 et la Rue de l'Eglise »** et le dossier technique présenté

- autorise le lancement de la consultation selon les modalités proposées

- approuve le plan de financement tel que sus-visé.

& &
&

AFFAIRE N° 11 / Cession foncière – Partie de la parcelle AS 241

Le conseil municipal est informé que M. BUNDY Georges a sollicité de la Commune la cession d'une partie de la propriété communale cadastrée **AS 241**.

L'emprise concernée est de 20 m² soit une bande de 20 m de long par 01 m de large.

Le service des domaines fixe la valeur vénale actuelle à **2 000 €.**

M. BUNDY a marqué son accord sur ce prix. Seront également à sa charge les frais d'établissement du document d'arpentage ainsi que les frais rattachés à l'établissement de l'acte notarié.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la vente

- le cas échéant à autoriser le Maire ou en son absence le 1er Adjoint à signer l'acte correspondant.

…/…

MAIRIE DES AIRONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la vente, à M. BUNDY Georges, d'une partie de la propriété communale cadastrée **AS 241**, soit 20 m² (une bande de 20 m de long par 01 m de large) au prix de **2 000 €.**

- autorise le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer l'acte correspondant.

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Réalisation d'un groupe scolaire et d'un centre multi accueil au Ruisseau
- Acquisition foncière par expropriation
- Enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 13 novembre 2001, le conseil municipal a autorisé le lancement des études de programmation des équipements scolaires et d'accueil petite enfance sur le quartier du Ruisseau.

Le document de programmation a été approuvé le 13 décembre 2002.

Le foncier nécessaire à l'opération fait l'objet d'un emplacement réservé au POS. L'acquisition de la totalité de la parcelle est requise pour la réalisation de l'opération projetée.

Les tentatives de négociation amiables n'ayant pas abouti, la Commune a pris les dispositions nécessaires pour la constitution d'un dossier d'expropriation.

Le conseil municipal est invité à :

- se prononcer sur le principe de l'acquisition par expropriation de la parcelle AM 419 au Ruisseau et à autoriser le Maire à ester en justice pour les actes liés à cette acquisition

- solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la réalisation de la construction sus-visée

- confier à la SEDRE la mission d'opérateur foncier dans ce cadre

- donner pouvoirs au Maire pour signer tout document et accomplir tout acte se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur le principe de l'acquisition par expropriation de la parcelle **AM 419** au Ruisseau et autorise le Maire à ester en justice pour les actes liés à cette acquisition

.../…

MAIRIE DES AVIRONS

- autorise le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la réalisation de la construction sus-visée

- décide de confier à la SEDRE la mission d'opérateur foncier dans ce cadre

- donne pouvoirs au Maire, et en son absence au 1er adjoint, pour signer tout document et accomplir tout acte se rapportant à cette affaire.

& &
&

AFFAIRE N° 13 / Action d'insertion
- Projet de formation d'initiative locale
- Partenariat

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que l'association AREVAS a sollicité, en complément de l'action de la Région, le partenariat de la Commune pour mener à terme un chantier école.

Ce partenariat implique pour la Commune :

- la mise à disposition d'un local à réhabiliter
- l'acquisition et la fourniture des matériaux nécessaires à la réhabilitation.

Le projet présenté par l'association porte sur la rénovation du local 3ème âge du Tévelave.

Les travaux préconisés comprennent :

- la reprise complète des peintures (toiture, intérieur, extérieur)
- la pose d'un bardage complet sur le bâtiment
- la réfection des portes et fenêtres
- la réfection de l'espace cuisine et des sanitaires
- la pose de grilles de protection
- la création d'un accès handicapé.

Le coût des matériaux à acquérir par la Commune est évalué à **35 130.49 € TTC.**

Le chantier est prévu sur 12 mois avec une date de commencement prévisionnelle fixée à Juillet 2005.

18 stagiaires seraient concernés.

…/…

MAIRIE DES AIRONS

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le principe du partenariat

- approuver les participations communales

- le cas échéant, autoriser le Maire ou en son absence le 1er Adjoint, à signer la convention à venir avec l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe du partenariat pour mener à terme le chantier-école proposé par l'association AREVAS

- approuve les participations communales telles que visées ci-dessus

- autorise le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer la convention à intervenir avec l'association.

& &
&

AFFAIRE N° 14 / Information du conseil municipal dans le cadre de ses pouvoirs délégués au Maire

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

Droit de préemption

Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente ci-après :

Réf. Cadastrales + superficie	POS	Situation	Propriétaire
AM 915 (p) (55 ca)	UC	Impasse des Fleurs	GALBOIS Nadine
AP 782 (p) (652 ca)	UC.ND/PPRI	Chemin Labrune	RIVIERE Jh. Jean Claude
AM 730 (669 ca)	UC	Lotissement Caffarel	LEANDRI Pascal
AS 117/500/501 1 appartement (44 ca)	UA	Imm. Les Benjoins	PAYET Marie Claudette

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

AO 839 (15 ca) AM 587/399/1113 (800/505/81 ca)	UC UC	Chemin René Vitry Ch. Edouard Rivière	VITRY Lilian Mme RICQUEBOURG Daniel

& &
&

Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées, lecture est donnée du présent procès-verbal que tous les membres ont signé et le Maire a levé la séance.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS